

## Mesures de protection essentielles cantonales

**Madame, Monsieur, chères familles chers visiteurs,**

Selon les nouvelles directives cantonales concernant la prévention de la Covid, dès le 23 aout 2021, **pour entrer dans l'EMS, vous devez présenter aucun symptôme de maladie et montrer un certificat Covid valide :**

1. de vaccination complète ( 2 doses ou 1 dose après avoir contracté la Covid),  
*immunité 12 mois*
2. ou d'une infection guérie, *immunité 6 mois*
3. ou un test négatif PCR de moins de 72h00
4. ou un test antigénique (Ag) de moins de 48h00
5. ainsi qu'une pièce d'identité.

**A défaut de ces documents vous ne pourrez rentrer au sein de l'EMS.**

Vous avez par contre l'autorisation d'emmener votre parent à l'extérieur de l'établissement en respectant les mesures barrières : port du masque, désinfection des mains, 1,5 m de distance sans masque, *distanciation interpersonnelle vivement recommandée même avec le masque* pour :

- Être en terrasse devant l'EMS
- Vous promener dans Soral
- Vous rendre à votre domicile, au restaurant,...
- Numéro d'un transporteur si besoin. Monsieur David Corkia, tél : 079 747 70 23

**Procédure :**

1. Si vous avez sur vous les documents requis, veuillez sonner à l'interphone en dehors des heures d'ouverture de la réception (8-17h00), une personne viendra vous ouvrir et contrôler vos documents.

Le contrôle de vos documents sera fait une seule fois si vous êtes vacciné ou guéri.

Les personnes présentant un test PCR ou Ag, devront systématiquement présenter des tests valides.

2. A l'intérieur de l'EMS, Veuillez vous désinfecter les mains, remplir le registre de présence et le compléter à votre départ.

En vous remerciant de votre compréhension, veuillez recevoir l'assurance de notre meilleure considération.

Le 23. 8.2021  
La Direction